

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DFA 72 Deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire ;

Vu la Loi n°2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L 2111-3 ;

Vu la délibération 2016 DFA 25 portant approbation du schéma parisien de la commande publique responsable ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui demande l'approbation du deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Adopte le deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO